

## MESSAGE IMPORTANT DE VOTRE DENTISTE AU SUJET DU RÉGIME CANADIEN DE SOINS DENTAIRES (RCSD)

---

### Pour un même soin, un seul tarif pour tous

Le Régime canadien de soins dentaires (RCSD) mis sur pied par le gouvernement du Canada débutera en mai 2024 et se déploiera progressivement. À termes, plus de 2,5 millions de Québécois pourront en profiter. Peut-être serez-vous de ceux-là? Comme dentiste, nous nous réjouissons de savoir que plus de gens auront accès à des soins buccodentaires avec un programme d'aide financière sans précédent.

Le but de cette lettre est de faire une mise au point importante sur la politique de tarification de notre clinique dentaire. Peu importe qui nous traitons, nous avons à cœur d'offrir à tous la même qualité de soins, le même professionnalisme et ce, au même tarif. **Notre code de déontologie nous oblige à avoir le même tarif pour un même soin, pour tous nos patients.**

En plus d'être éthique, c'est juste et équitable pour tous les patients, qu'ils soient assurés au privé, couverts par un régime public comme le RCSD ou qu'ils n'aient aucune couverture pour les soins dentaires.

Si vous êtes un bénéficiaire de ce nouveau régime, assurez-vous d'avoir en main votre carte du RCSD et une pièce d'identité avec photo (carte d'assurance maladie, permis de conduire, etc.) au moment de vous présenter à votre rendez-vous. Bien que vous puissiez désormais bénéficier d'une aide financière substantielle par l'entremise de ce programme, **vous aurez à payer la différence entre la somme que le RCSD nous remboursera et nos tarifs habituels.**

Chez les dentistes du Québec, tout le monde paie le même tarif pour un même soin, non seulement c'est équitable, mais c'est aussi une obligation déontologique.

Cordialement,  
Cabinet dentaire.ca